

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 250

présenté par
M. Bilde

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« mettre fin à la souffrance animale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre de cette proposition de loi afin de le recentrer sur la nécessaire protection animale.